

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Polywax 500

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Polywax 500

Dénomination chimique : Polyéthylène

Référence : 5188-5316

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
1 g ampoule

Fournisseur/Fabricant : Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd
Santa Clara, CA 95051, USA
800-227-9770

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTRAC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Empêcher l'accumulation de poussière.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Substance

| Nom des ingrédients | Synonymes | % (p/p) | Identificateurs | |
|---------------------|-----------|---------|-----------------|---|
| Polyéthylène | HDPE | 100 | CAS: 9002-88-4 | - |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.
- Agents extincteurs inappropriés** : Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.
- Dangers spécifiques du produit** : Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |
| Remarque | : La poudre fine forme des mélanges dans l'air qui sont explosifs et inflammables. Émet de la fumée âcre et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à sa température de décomposition. |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

| | |
|---|---|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| Intervenants en cas d'urgence | : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
|------------------------------|--|

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|------------------------------|---|
| Mesures de protection | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter |
|------------------------------|---|

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|--|
| Polyéthylène | ACGIH TLV (États-Unis) PNOS 8 heures: 3 mg/m ³ . Forme: Respirable.. PNOS 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: Inhalable. |

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** :
- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de perçement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** :
- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** :
- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** :
- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Faible ou Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion et point de congélation** : 82.2 à 93.3°C (180 à 199.9°F)
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Se décompose
- Point d'éclair** : Vase clos: 341°C (645.8°F)
Vase ouvert: >175°C (>347°F) [Cleveland]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : La poudre fine forme des mélanges dans l'air qui sont explosifs et inflammables. Émet de la fumée âcre et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à sa température de décomposition.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | : Non applicable. | | | | | | | | | |
|---|--|--|--------|----------|-----|------------|---------|---------|-------------------|---------|
| Tension de vapeur | : Non disponible. | | | | | | | | | |
| Densité de vapeur | : Non applicable. | | | | | | | | | |
| Densité relative | : 0.92 à 0.93 | | | | | | | | | |
| Densité | : 7.6636 à 7.8302 g/cm ³ | | | | | | | | | |
| Solubilité | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Médias</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>eau</td> <td>Insolubles</td> </tr> <tr> <td>acétone</td> <td>Soluble</td> </tr> <tr> <td>éther diéthylique</td> <td>Soluble</td> </tr> </tbody> </table> | | Médias | Résultat | eau | Insolubles | acétone | Soluble | éther diéthylique | Soluble |
| Médias | Résultat | | | | | | | | | |
| eau | Insolubles | | | | | | | | | |
| acétone | Soluble | | | | | | | | | |
| éther diéthylique | Soluble | | | | | | | | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non disponible. | | | | | | | | | |
| Température d'auto-inflammation | : 330 à 410°C (626 à 770°F) | | | | | | | | | |
| Température de décomposition | : 290°C (554°F) | | | | | | | | | |
| Viscosité | <p>: Dynamique (température ambiante): 1 à 5 mPa·s (1 à 5 cP)</p> <p>Cinématique (température ambiante): Non disponible.</p> <p>Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.</p> | | | | | | | | | |
| Caractéristiques des particules | | | | | | | | | | |
| Taille médiane des particules | : Non disponible. | | | | | | | | | |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière. |
| Matériaux incompatibles | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | |
|-----------------------------------|--------------------|---------|
| Polyéthylène | Rat - Orale - DL50 | >8 g/kg |
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Corrosion/irritation respiratoire

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Corrosion/irritation respiratoire

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Non disponible. | |
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Respiratoire

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Mutagénicité des cellules germinales

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Cancérogénicité

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|--------------------------------|-------------------|

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | CIRC | NTP | ACGIH |
|-----------------------------------|------|-----|-------|
| Polyéthylène | 3 | - | - |

Toxicité pour la reproduction

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- | | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. |
| Inhalation | : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. |
| Contact avec la peau | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- | | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur |
| Inhalation | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux |
| Contact avec la peau | : Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : Aucune donnée spécifique. |

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Généralités | : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peut causer des étourdissements, des vertiges, des céphalées, des nausées et une vue brouillée.(Fumée) |
|----------------------------|--|

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Non disponible. |
|------------------------------------|-------------------|

Persistance et dégradation

| | |
|------------------------------------|--|
| Conclusion/Résumé [Produit] | : Ce produit présenterait une vitesse de biodégradation très lente, inférieure à 30% de dégradation sur une période de test de plus de 28 jours. |
|------------------------------------|--|

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|------|-----------|
| Polyéthylène | - | <500 | Faible |

Mobilité dans le sol

| | |
|---|-------------------|
| Coefficient de répartition sol/eau | : Non disponible. |
|---|-------------------|

| | |
|-----------------------------|---|
| Autres effets nocifs | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
|-----------------------------|---|

Section 13. Données sur l'élimination

| | |
|-------------------------------|---|
| Méthodes d'élimination | : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. |
|-------------------------------|---|

Section 14. Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| TDG / IMDG / IATA | : Non réglementé. |
| Protections spéciales pour l'utilisateur | : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement. |

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

| | |
|---|--|
| INRP canadien | : Cette substance n'est pas répertoriée. |
| Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) | : Cette substance n'est pas répertoriée. |

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

| | |
|-------------------|--|
| Canada | : Cette substance est répertoriée ou exclue. |
| États-Unis | : Cette substance est active ou exemptée. |

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 08/28/2025

Date de publication précédente : 10/28/2022

Version : 7

| | |
|---------------------------------|---|
| Légende des abréviations | : ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration DOT = Département du Transport SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses OMI = Organisation maritime internationale LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution |
|---------------------------------|---|

Section 16. Autres informations

maritime)
 N/A = Non disponible
 SGG = Groupe de séparation
 TMD = Transport des marchandises dangereuses
 NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1 | Sur la base de données d'essais |

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.